



# Material Safety Data Sheet

**E**

---

## 1. Identification du produit chimique et de la société

DESCRIPTION: BRI-COLLE  
TYPE DE PRODUIT: ADHÉSIF PVAC  
APPLICATION: POUR LES CODES DES PRODUITS VOIR LA SECTION 16

---

### Information sur le fabricant/fournisseur

La fiche signalétique/toxicologique est préparée par:  
Elmer's Products, Inc. Numéro de téléphone en cas d'urgence  
460 Polaris Parkway Centre anti-poison  
Westerville, OH 43082 1-888-516-2502  
Pour plus d'information sur les risques pour la santé, les mesures de  
sécurité ainsi que le règlement, veuillez appeler le 1-888-435-6377.  
Appeler 1-800-848-9400 pour commander un article ou pour demander des  
fiches signalétiques supplémentaires.

---

## 2. Composition de/information sur les composants

Aucune, à la connaissance de la compagnie.

---

## 3. Identification des dangers

---

### 3.1 Synoptique d'urgence

Apparence Liquide jaune pâle  
Odeur Légère senteur acétique  
Aucun danger immédiat pour la santé.

---

### Evaluation HMIS

SANTÉ = 0 (minimal)  
FLAMMABILITÉ = 0 (minimal)  
RÉACTIVITÉ = 0 (minimal)

---

## 3.2 Nocivité éventuelle

---

### Dangers immédiats

INGESTION: Aucun risque, à la connaissance de la compagnie.  
INHALATION: Aucun risque, à la connaissance de la compagnie.  
PEAU: Aucun risque, à la connaissance de la compagnie.  
YEUX: Aucun risque, à la connaissance de la compagnie.

---

### Dangers différés

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1% apparaît sur la liste des substances cancérigènes du NTP, n'est pas classé par le CIRC, ni réglementé par l'OSHA comme étant un cancérigène.

---

## 4. Mesures de premiers soins

INGESTION: En cas d'ingestion accidentelle, diluer en buvant beaucoup d'eau. Contacter immédiatement le centre anti-poison ou le service d'urgence d'un hôpital pour obtenir des directives supplémentaires.  
YEUX: Rincer immédiatement les yeux à grande eau.  
Appeler un médecin si l'irritation persiste.

---

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Température d'Auto-Allum.	Non disponible
Limites Infl. Haut/Bas	Non applicable
Limites Explos. Haut/Bas, %/Vol.	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable

Ne brûle pas, à moins que l'eau ne soit évaporée. Le matériel séché peut brûler.  
En cas d'incendie, utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dégagements ou déversements accidentels

Ramasser avec une matière absorbante et déposer dans un lieu

d'entreposage de déchets chimiques. Prévenir la contamination des étendues d'eau naturelles.

---

## 7. Manutention et stockage

---

### 7.1 Manutention

Manipuler de façon sécuritaire en respectant de bonnes méthodes d'hygiène industrielle.

---

### 7.2 Stockage

Protéger du gel.  
Conserver dans un endroit frais et sec.  
Garder les contenants fermés hermétiquement.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/la protection individuelle

---

### 8.1 Contrôle de l'exposition

Aucune mesure de prévention particulière n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

---

### 8.2 La protection individuelle

Aucun équipement de protection particulier n'est nécessaire.

---

### 8.3 Directives d'exposition

Aucun

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Pourcentage de Volatiles	54.5
pH à 25 C	5.0
Densité	1.08
Apparence	Liquide jaune pâle
Température d'Auto-Allum.	Non disponible

Point d'ébullition	100°C (212°F)
Densité de Vapeur (Air=1)	<1
Press. Vapeur, mm Hg à 20 C	17.5
Taux d'évap. (Acét. But.=1)	<1
Limites Infl. Haut/Bas	Non applicable
Limites Explos. Haut/Bas, %/Vol.	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Point de Congélation	0°C (32°F)
Odeur	Légère senteur acétique
Seuil d'odeur, ppm	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Dispersible
Ratio Eau/Huile	Non disponible

## 10. Stabilité et réactivité

Normalement stable; respecte la norme NFPA 704-12(4-3.1).

### Incompatibilités:

Acides forts et matières alcalines.

### Produits de décomposition peuvent inclure:

CO, CO2.

### Risque de polymérisation:

Ne se produit pas.

### Autres risques:

Aucune à la connaissance de la compagnie.

## 11. Information toxicologiques

INGESTION:	Un produit similaire administré par voie orale selon la norme 16 CFR section 1500.3 (c) (1) et (2) a été déclaré non toxique.
INHALATION:	Un produit similaire administré selon la norme 16 CFR section 1500.3 (c) (1) et (2) a été déclaré non toxique.
ABSORPTION CUTANÉE:	Produit similaire administré selon la norme 16 CFR section 1500.3 (c) (1) et (2) a été déclaré non toxique.
PEAU:	Un produit similaire administré selon la norme 16 CFR section 1500.41 a été déclaré non irritant.
YEUX:	Un produit similaire administré selon la norme 16 CFR

section 1500.42 a été déclaré être non irritant.

---

## 12. Information écologiques

Non déterminé.

---

## 13. Données sur l'élimination du produit

Récupérer le liquide répandu. Absorber les résidus et éliminer les déchets en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

---

## 14. Information sur le transport

---

### 14.1 Département du transport des États-Unis (DOT)

Les données provenant de cette section ne servent qu'à titre d'information et peuvent ne pas correspondre à votre grosseur de colis. Vous allez devoir appliquer les règlements appropriés pour classifier correctement le transport de votre envoi.  
Non réglementé.

---

### 14.2 Le Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses du Canada(RTMD)

Non réglementé.

---

## 15. Information sur la réglementation (Réglementation sélective)

---

### 15.1 Règlements fédéraux/États Unis

---

#### OSHA Hazard Communication Standard 29CFR1910.1200

Cette matière ne présente aucun "risque pour la santé" ni aucun "risque physique" selon la norme de l'"Occupational Safety and Health Administration" 29 CFR section 1910.1200 intitulée "Hazard Communication".

---

### **SARA Title III: Section 311/312**

Ne correspond à aucune catégorie de risques.

---

### **SARA Title III Section 313 and 40 CFR Part 372**

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) toxique(s) suivant(s) soumis aux exigences contenues dans Section 313, Titre III de Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986, et Article C-Supplier Notification Requirement de 40 CFR Part 372.  
Aucun, selon SARA Title III, Article 313

---

### **L'Inventaire du TSCA Section 8(b)**

Toutes les substances chimiques soumises aux prescriptions de déclaration sont incluses dans l'inventaire du TSCA (US). Pour les substances chimiques produites par d'autres compagnies, nous dépendons des attestations de conformité offertes par nos fournisseurs.

---

## **15.2 Règlements canadien**

---

### **Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail**

Le produit a été classé selon les critères du Règlement des produits contrôlés (RPC). La fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.  
Cette substance n'est pas réglementée.

---

### **Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)**

Toute substances chimiques qui doivent être rapportées sont listé sur la liste intérieure des substances (LIS), sinon veuillez vous soumettre LCPE aux nouvelles exigences de notification de substance.

---

### **Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

Ce produit contient, entre autres, les substances chimiques suivantes, soumises aux prescriptions de déclaration du paragraphe 16(1) de la Loi sur la protection de l'environnement, et de l'Inventaire national des rejets de polluants.  
Aucun requis.

---

## 16. Autre information

AP (non toxique): Les produits portant la mention AP (non toxique) de L'Art & Creative Materials Institute, Inc. (ACMI) ont fait l'objet d'une évaluation toxicologique, et sont certifiés, par un médecin expert, ne contenir aucune substance présente en quantité suffisante pour être toxique ou nocive pour l'organisme humain, ou ne pas causer de problèmes aigus ou chroniques de santé. Le programme d'évaluation toxicologique est examiné par le conseil consultatif en matière de toxicologie de l'ACMI. Les produits évalués sont certifiés par l'ACMI comme étant étiquetés conformément aux normes d'étiquetage relatives aux risques d'intoxication chronique, ASTM D-4236 et règlements fédéraux P.L. 100-695. De plus, ces produits ne présentent aucun danger physique, d'après les définitions du CFR 29, article 1910.1200 (c).

La fiche signalétique englobe les suivants:

E.U.: E614, E700, E701, E702, E704, E705, E706, E970, E980, E1367

E1825, E1850, E67000, E7000, E7010, E7020, E7040, E7050

Canada: 60613, 60614, 60615, 60616, 60617, 60618, 60619, 61367

---

### Responsabilité de l'utilisateur

Il est requis par la norme 29CFR 1910.1200 de OSHA Hazard Communication et par le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) que l'information contenue dans le présent document soit à la disposition des employés. Éduquer et entraîner vos employés concernant les précautions d'OSHA et de SIMDUT. Informer les employés que le produit doit être manipulé adéquatement. Consulter avec les experts pour se garder contre les hasards associés avec l'utilisation de ce produit et ces ingrédients.

---

### Dénis de responsabilité

LE VENDEUR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVEMENT AU PRODUIT, A LA VALEUR MARCHANDE OU A L'ADAPTATION A UNE FIN PARTICULIERE, sinon que le produit est conforme aux caractéristiques mentionnées au contrat et qu'il ne contrefait aucun breveté aux États-Unis ou au Canada. Toute réclamation ne doit dépasser le prix d'achat de l'ensemble des produits à l'égard desquels des dommages sont réclamés. En aucun cas le vendeur ne sera tenu responsable des dommages accessoires ou indirects, peu importe si la demande de l'acheteur est fondée sur un contrat, le non-respect de la garantie, la négligence ou tout autre motif.

---

VERSION EN VIGUEUR: 05-05-11

VERSION PRECEDENTE: 06-30-10